



**EXTRAIT DE PÉTITION**  
**(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 327 pétitionnaires.

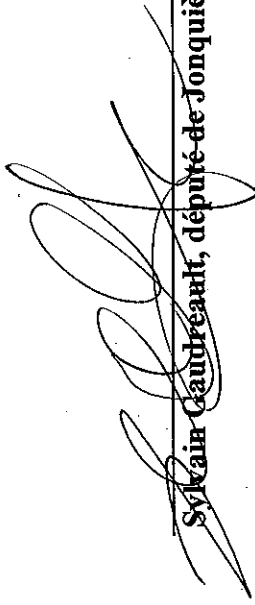
Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Il n'y a pas de faits invoqués.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les soussignés demandent que le gouvernement du Québec et la ministre déléguée aux Services sociaux reconnaissent la démarche d'adoption de monsieur Gaston Drolet et de madame Nadia Daigle; que le dossier d'adoption en Haïti soit rouvert au plus tôt afin qu'ils puissent accueillir rapidement leurs deux garçons.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

  
Sylvain Caudreault, député de Jonquière

14-09-2011  
Date de signature de l'extrait